



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978,
vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Edito

Une rentrée loin d'être ordinaire !

Fait notable, le Premier Ministre a fait sa rentrée politique le 24 août sur le thème de l'Education en réunissant l'ensemble des Recteurs et Inspecteurs d'Académie pour leur annoncer que **« l'éducation est une priorité majeure du Gouvernement. »**. Déclaration d'intention louable, certes, mais la suite de son discours confirme tous les choix opérés depuis de trop nombreuses années. D'ailleurs les médias ne s'y sont pas trompés, ils n'ont relayé que la question de l'allocation de rentrée pour une toute petite minorité d'étudiants...

« C'est la première rentrée scolaire où tous les élèves de CP pourront apprendre à lire avec les méthodes les plus efficaces... où les directeurs d'école pourront, tous, être aidés dans leurs tâches... »

C'est le Ministre de l'Education qui se targue ainsi d'avoir réglé tous les problèmes, d'un coup de baguette magique de méthode globale ou grâce à un profond bouleversement de la formation initiale des enseignants. Tous ceux qui sont confrontés quotidiennement au terrain apprécieront ces propos à leur juste valeur !

Comment oublier les 8700 postes d'enseignants supprimés au budget alors même que le nombre global d'élèves scolarisés en France est en augmentation à cette rentrée ? Com-

ment oublier la suppression des postes d'aides-éducateurs, l'insuffisance des personnels d'accompagnement pour la vie scolaire et l'intégration des élèves porteurs de handicap, le manque chronique de postes et de crédits ?

Autre sujet majeur de préoccupation pour cette rentrée : l'improvisation est totale pour la mise en place des stages filés. Une superposition de dispositifs bricolés à la hâte dont les effets indirects risquent de peser lourd ! Elle l'est tout autant sur la question de l'intégration, la mise en œuvre de la loi sur le handicap se faisant dans "l'impréparation" la plus totale.

Plus que jamais une mobilisation importante et durable s'impose pour que l'Education prenne sa place et toute sa place dans le débat citoyen qui ne va pas manquer d'animer les prochaines échéances électorales. Dans ce contexte particulièrement sombre, l'action et l'unité syndicales vont devoir créer les conditions pour que l'Education soit réellement élevée au rang de Priorité de la Nation.

Un premier rendez-vous dans ce sens, sous la forme d'un appel inter-syndical et unitaire à la grève est déjà annoncé pour la fin septembre par les organisations syndicales, les parents d'élèves, les organisations étudiantes et lycéennes.

Bonne rentrée à toutes et à tous...

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.

Dans ce bulletin est encarté une publication spéciale direction de 4 pages et un calendrier

Dispensé de timbrage

**Direction :
Le ministre bloque**

Les écoles aussi

**Ne pas transmettre
l'enquête lourde**

(voir le 4 pages "spécial direction")



Sommaire

Edito	p1
Education : la logique du pire	p2
Handicap, PPRE, RESF	p3
Bulletin d'adhésion	p4



SNUipp FSU
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Une rentrée matériellement difficile !

et contestable dans les orientations !

L'annonce de la suppression de quelques 8500 postes dans l'éducation nationale laisse présager que sans actions des personnels la situation ne connaîtra pas d'améliorations sensibles. **Les organisations syndicales de l'éducation nationale ont annoncé une action de grève dans la première quinzaine de septembre.** Dès la rentrée, donnons nous les moyens d'en assurer la réussite !

CIRCULAIRE DE RENTREE : une logique contestable

Elle s'inscrit sans surprise dans la logique de la politique gouvernementale, illustrée dans la Loi d'Orientation.

. **A propos de la maîtrise de la lecture**, le rappel de la circulaire controversée sur la lecture (qui prône notamment "l'apprentissage systématique du décodage et de l'identification des mots") la centration sur le CP nient totalement les avancées des travaux de recherche et le travail entrepris depuis des années dans les écoles. La mise en place d'une fiche annuelle de passage casse la politique des cycles pour revenir à un système de palliers annuels.

. **La généralisation obligatoire de l'évaluation CE1** doit déterminer la mise en place éventuelle du PPRE.

Dans ces conditions que devient l'évaluation CE2 ? Sera-t-on amené à pratiquer des passages soumis à examen comme le laisseraient supposer les intentions ministérielles qui visent à mettre en place une évaluation des acquisitions du socle commun en fin de CE1 et CM2 ?

. **La généralisation des PPRE** s'inscrit dans un cadre étroit : la difficulté scolaire est maintenant circonscrite à la difficulté d'atteindre le socle commun. Et bien évidemment, la prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire à moyens constants.

SOCLE COMMUN : un leurre

L'idée selon laquelle le socle commun permet l'égalité des chances par la simple maîtrise de connaissances de base est une duperie. Enumérer une liste de connaissances et de capacités, sans évoquer la place de l'élève, les moyens supplémentaires nécessaires pour une vraie démocratisation du système éducatif ne suffit pas. A travers ce socle, le gouvernement dé-

cline une fois de plus la conception libérale qu'il veut appliquer à l'Ecole Publique, renvoyant chacun, élèves comme parents ou enseignants, à des stratégies et des responsabilités strictement individuelles. Il s'inscrit dans la même logique que le démantèlement programmé de l'Education Prioritaire au travers du refus d'une politique volontariste et de la mise en place des EP1, EP2 et EP3... Ou de la recherche de la rentabilité appliquée à l'éducation dans le cadre de la LOLF.

FORMATION INITIALE : une refonte qui ne va pas dans le sens du progrès

La mise en place de stage filé tout au long de l'année pour les PE, au-delà des conditions de leur mise en oeuvre, transforme profondément la formation des enseignants du premier degré. Le gouvernement, sans concertation et dans la précipitation met en place un dispositif qui vise avant tout à réaliser des économies : économies en personnel à moyen terme, les PE2 devenant des moyens d'enseignement, destructuration de la formation initiale théorique... sans parler des risques bien réels de dysfonctionnement dans les écoles. Quant à l'avenir de la formation continue dispensée sur le temps de travail, il risque lui aussi de s'assombrir rapidement... En attendant, nous savons que la profession, les équipes dans les écoles feront le maximum pour accompagner nos jeunes collègues. Mais nous disons une fois encore, qu'être enseignant ne s'improvise pas et que compter sur la seule bonne volonté des personnels ne permettra pas d'aller vers l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour nos élèves.

EVS, AVS, CONTRAT D'AVENIR : non à la précarité

Depuis des années nous revendiquons la création de vrais emplois dans nos écoles à côté des emplois d'enseignants. Les besoins existent. Pourtant la seule réponse des gouvernements successifs a été de créer des emplois précaires, sans formation, sans avenir... Le SNUipp propose à ces personnels de s'organiser pour leur avenir. Il continuera à exiger les créations d'emplois statutaires indispensables pour promouvoir une école de qualité pour tous.

DIRECTION D'ECOLE : on continue de bloquer

Le Ministère considère qu'il a répondu aux revendications "direction d'école" par l'adoption du protocole (rejeté rappelons par tous les syndicats sauf un), que le dossier est clos. La rentrée sera un test pour le gouvernement qui remet en selle l'enquête lourde. Le SNUipp vous appelle à bloquer cette enquête et à ne répondre à aucune sollicitation de votre IEN concernant les effectifs de rentrée, pour affirmer que pour la profession, les questions "direction et fonctionnement des écoles" sont toujours à l'ordre du jour.

BASE ELEVES, BASE ECOLES : s'arrêter, regarder et décider

Ce nouveau système de gestion, s'il répond à certains besoins (outil commun, formation, assistante technique, pose des questions importantes : fichage systématique avec des items comme nationalité, suivi RASED, absentéisme par exemple). Le SNUipp s'est adressé au Ministère pour demander que l'accès autre qu'au directeur, IA et IEN soit "anonymé" et que les champs posant problème soient retirés. Cette demande est toujours sans réponse. C'est pourquoi le SNUipp appelle :

- à ne pas étendre l'expérimentation tant qu'il n'y a pas de réponse satisfaisante du ministère.

- pour celle et ceux qui sont déjà dans l'expérimentation à neutraliser les champs "nationalité", "RASED" et "absentéisme".

FINANCEMENT ECOLES PRIVEES de nouveaux "privilèges"

La loi votée récemment oblige les communes de résidence à financer la scolarité des élèves dans une école privée située sur une autre commune. Ces dispositions encouragent le contournement de la carte scolaire et augmentent encore la ségrégation ; elles alourdissent les charges communales au détriment du développement du Service Public Laïque d'éducation. C'est une nouvelle étape dans une politique délibérée qui fait peser sur l'ensemble de la nation une charge financière au seul profit d'intérêts privés, alors que l'Education Nationale au service de tous, connaît dans le même temps des difficultés et des réductions budgétaires. Nous exigeons le retrait de ces dispositions.

Handicap

Rentrée 2006 : la mise en oeuvre de la loi du 11 février... 2005 !

Un an et demi après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » devrait enfin entrer en vigueur ! Que modifie-t-elle dans l'éducation ?

Dans le domaine de la scolarité, elle affirme deux principes : celui de l'inscription dans l'école du secteur, qui constitue son « établissement de référence », et celui de la scolarisation en milieu ordinaire, « si nécessaire au sein d'un dispositif adapté » (CLIS, UPI). Ce principe ne s'oppose pas à l'accueil, pour un temps limité, dans un établissement spécialisé quand les besoins le nécessitent. Dans tous les

P.P.R.E.

L'application des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E) sera généralisée dans les classes de CE1 à la rentrée 2006 avec l'évaluation CE1.

Selon la loi d'orientation et de programme de 2005, « à tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle », le directeur propose à ses parents « de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un P.P.R.E ».

8 326 classes, de la grande section de maternelle au CE2 ont été concernées par l'expérimentation ministérielle cette année. 257 ont fait l'objet d'une étude qualitative. En grande section de maternelle, les « difficultés repérées » des élèves **concernent presque exclusivement la maîtrise de la langue** (langage, identification des sons, activités graphiques, etc...).

Au C.P s'ajoutent celles concernant **l'apprentissage de la lecture**. La numération apparaît. Idem au CE1 avec les préoccupations liées à ce niveau : rapport grapho-phonologique, compréhension d'un texte, rapport texte/image, mémorisation orthographi-

cas, cette scolarisation fait l'objet d'un « projet personnalisé de scolarisation (PPS) », élaboré par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui précise les moyens mis en oeuvre. Un décret concernant le parcours de scolarisation a été publié en décembre (Décret no 2005-1752 du 30 décembre 2005). Plus de 10 000 jeunes handicapés supplémentaires ont été accueillis ainsi rien que pour 2005-2006.

C'est dire si l'effort, dans ce domaine, a été accompli essentiellement par les équipes pédagogiques, à moyens constants ou presque.

La mise en place, pour le moins chaotique des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), l'insuffisance du nombre d'en-

que... Les « compétences de base » en mathématiques apparaissent. Au CE2 s'ajoutent la production d'écrits, les activités de copie, etc...

Les types de remédiations mis en oeuvre alternent entre « **prise en charge dans la classe** » ou, comme le prévoient les textes, au sein de « **groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins** ». Elles sont aussi individuelles.

Les dispositifs de soutien font intervenir en plus du maître de la classe d'autres personnels (maître G et E, psychologues, TR ZIL, A.E, maître surnuméraire, coordonnateur REP, directeur, etc...). L'étude pointe l'implication quasi exclusive des équipes de circonscription dans l'élaboration des outils d'évaluation, l'aide à la formalisation des P.P.R.E, le cadrage des dispositifs... **Une telle mobilisation, possible sur un échantillon restreint de classes est impensable dans le cadre de la généralisation**, l'avenir de tels dispositifs très aléatoire si, comme l'étude le met en évidence, ce sont en moyenne entre 3 élèves par classe en GS et 5 au CE2 qui sont concernés. La question des moyens est posée de manière évidente. La circulaire ministérielle de ren-

seignants référents, l'absence de formation et d'information, l'insuffisance des partenariats avec le secteur médico-social, la situation d'élèves en grande difficulté sans être en situation de handicap, ou encore avec des troubles du comportement... **tout cela nourrit plutôt de l'inquiétude, légitime, dans les écoles alors que cette loi était attendue, par tous, comme devant apporter un progrès social !**

Le SNUipp, à tous les niveaux, en liaison avec les associations du handicap, suivra au jour le jour la mise en oeuvre de cette loi sur le terrain et se fera le porte-parole des exigences de la profession.

trée est explicite : « La mise en place des P.P.R.E sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des C.P dédoublés et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aides existants » : redéploiement des moyens, quid des missions actuelles des RASED ?

Le PPRE est « personnalisé parce qu'il est adapté à un élève en particulier », sa mise en oeuvre « ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser par rapport à ses camarades ». On voit mal comment cette prescription ministérielle pourrait être suivie dans les faits.

Pour le SNUipp, s'attacher à prendre réellement en charge les difficultés des élèves, nécessite avant tout de développer le travail en équipe avec plus de maîtres que de classes, de développer les RASED, de donner les moyens pour former plus d'enseignants spécialisés, de réduire les effectifs afin d'alterner au sein de la classe les formes de travail adaptées à un suivi plus individualisé.

Restons vigilants

Enfants scolarisés sans papiers

Enseignants, parents d'élèves, militants associatifs de tous horizons, élus ou simples citoyens refusent tout simplement que des enfants, nos élèves, soient arrachés des bancs de leur école et expulsés avec leurs parents vers des pays où leur avenir serait compromis. Vous avez suivi la situation pendant l'été. Les positions, gesticulations et annonces « sarkozyennes » montrent que notre engagement est plus que jamais nécessaire.

**En cas d'urgence, contactez
la section du SNUipp Val d'Oise
au 01 30 32 21 88**

et sur le site <http://95.snuipp.fr>

pétition et permanences RESF 95 (Argenteuil, Sarcelles, Cergy)



NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale. Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur le revenu 2006.

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2006/2007

échelon	institt.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

ATTENTION : Montants en EUROS

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 "
CPC	7,50 "
CPD	11,30 "
Direction 2 à 4cl.	4,40 "
Direction 5 à 9cl.	8,30 "
Direction 10cl. et+	11,00 "
Direction SEGPA	14,00 "
Direction EREA	33,00 "

- c PE1 : 35,00 • c AE, AVS, EVS : 50,00 •
- c Retraités : 94,00 • c Mi temps : 75•
- c Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- c PEGC : 0,51 % du salaire brut
- è Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise _____
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : _____ (10 max d'oct. à juillet)
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
 adresse
 Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
 N° de compte Clé
 Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
 SNUipp Val d'Oise
 26 rue Francis Combe
 95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....

**Première bonne résolution de rentrée
 je me syndique, re-syndique tout de suite**

*possibilité de 10 prélèvements
 66% déductibles des impôts*